



enterprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.  
**SUD-OUEST FRANCE**

# PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL

## Partenariat Industriel et Technologique (PIT)

### Objectifs

Organiser des programmes de rencontres industrielles en vue de favoriser la signature de partenariats industriels et technologiques entre entreprises françaises et étrangères ; ces accords peuvent prendre la forme de cession de licences, de constitution de société conjointe, de développement conjoint de produits et/ou de procédés, de transfert de technologie...

### Bénéficiaires :

Les PME-PMI. Les secteurs d'activités éligibles sont en priorité les secteurs industriels et technologiques (TIC, biotechnologies, transports, équipements, agro-alimentaire, environnement, matériaux...).

## Actions éligibles:

Un programme de partenariat industriel comprend les éléments suivants :

- Identification et mise en contact avec des partenaires potentiels présélectionnés lors d'une à deux journées de rendez-vous.
- Communication d'informations sectorielles ciblées (y compris juridiques et douanières), complétée par des visites de sites ou de salon.
- Suivi des projets et évaluation des programmes de rencontres en liaison avec la mission économique.

## Modalités:

**Zones couvertes :** Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Corée, Egypte, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Malaisie, Mexique, Russie, Taiwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Tunisie, Vietnam.

**Fonctionnement :** UBIFRANCE identifie des couples produits/pays prioritaires, en France avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les fédérations professionnelles, Oséo, l'INPI ...et, à l'étranger, avec les Missions Économiques et Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades, les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, des organismes locaux...

Chaque programme de partenariat concerne une délégation d'une dizaine d'entreprises françaises qui suivent des rendez-vous individualisés, établis en fonction des souhaits émis par chacune d'entre elles. Ces programmes peuvent avoir lieu lors d'un autre événement international de promotion collective comme un salon ou un colloque.

## Coût :

Une contribution financière limitée est demandée aux entreprises françaises lorsque les rencontres ont lieu à l'étranger. Aucune participation n'est demandée pour les rencontres en France. Les frais de voyage et de séjour à l'étranger sont à la charge des entreprises françaises participantes.

Les frais de séjour des délégations étrangères invitées en France sont pris en charge.

## Contact :

Le programme est disponible sur le site d'UBIFRANCE : [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)